



Favoriser l'installation de paysannes et paysans : une **urgence** et une **opportunité** pour la souveraineté alimentaire

Les propositions de SOL



De moins en moins de paysan·nes pour nous nourrir

©Coline Clais-Soulhat, 2024 -ferme de la Cavaigne

Dans un silence médiatique et politique quasi absolu, la France traverse une crise démographique majeure au sein du monde agricole. **Entre 2010 et 2020, le nombre d'agriculteurs et d'agricultrices a chuté de près de 20 %, passant sous le seuil symbolique des 500 000¹.**

Si cette crise s'explique principalement par le vieillissement de la population agricole, elle est aggravée par un nombre insuffisant d'installation de nouveaux agriculteur·rices.

Chaque année, **environ 21 000 agriculteur·rices essent leur activité, tandis que seuls 13 000 nouveaux**

agriculteurs et agricultrices s'installent en moyenne².

En 2020, **près de 45% des chef·fes d'exploitation avaient 55 ans ou plus**, et les projections indiquent que **50% des agriculteur·rices en activité en 2020 auront atteint l'âge de la retraite d'ici 2030³.**

En l'absence de rupture politique majeure, les projections convergent vers un scénario alarmant : la France pourrait ne compter plus que **350 000 agriculteurs et agricultrices à l'horizon 2030⁴.** Cela représente **un·e paysan·ne pour nourrir 200 personnes en France.**

Cette trajectoire compromet directement notre capacité collective à :

- assurer la transition agroécologique
- garantir un accès universel à une alimentation saine, juste et durable
- favoriser la souveraineté alimentaire de la France⁵

Les paysan·nes ne sont pas seulement des producteur·rices :

ils et elles sont les garant·es de notre alimentation, de la préservation de nos paysages, du dynamisme de nos territoires et de notre résilience face aux crises.



© Caroline Peyronel ; SOL - Audrey et Benjamin, Ferme des Arbolets, 2025

1 MASA, Agreste, Recensement agricole 2020 (2021)

2 Cour des comptes, Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs (2023)

3 MASA, Agreste, Recensement agricole 2020 (2021)

4 Projection sur la base de la pyramide des âges des agriculteur·rices dans le dernier recensement agricole

5 Telle que définie dans la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales (2018).

Un plan social à grande échelle : l'industrialisation de l'agriculture

La disparition des paysan·nes n'est ni un processus récent, ni accidentelle. Elle est une conséquence directe des politiques de modernisation agricole mises en œuvre depuis l'après-guerre.

Les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962 visaient :

- l'augmentation rapide de la production agricole et la baisse des prix alimentaires pour assurer la **sécurité alimentaire de la France**,
- la **libération de main-d'œuvre agricole** pour accompagner l'industrialisation et le développement des secteurs secondaire et tertiaire¹.

Ces politiques, fondées sur la productivité, la compétitivité et l'ouverture aux marchés ont largement encouragé l'agrandissement et la spécialisation des fermes, et ont aussi été facilitées notamment par :

- le Plan Marshall (1948), programme étasunien de dons et prêts aux États européens pour favoriser leur reconstruction. Conditionnés par l'achat d'équipements étasuniens, ils ont notamment facilité la mécanisation des exploitations.
- le remembrement agricole, visant à regrouper les parcelles d'exploitations et à faciliter les activités agricoles (mécanisées) via l'arrachage des haies et bocages²
- la mise en place dès 1962 d'une Politique agricole commune (PAC) entre les membres de la Communauté Économique Européenne puis de l'Union Européenne. La première PAC visait déjà à doper la production agricole via la mise en place de prix garantis, des droits de douanes aux importations et un soutien à l'exportation.

Les objectifs productivistes ont été atteints dès les années 1970. Pourtant, les gouvernements successifs ont poursuivi et renforcé ces orientations³.

L'industrialisation agricole a eu l'effet d'un plan social à grande échelle, organisant la sortie massive de paysan·nes du secteur agricole.

Concentration foncière et disparition des fermes

L'industrialisation de l'agriculture s'est de fait traduite par une **chute vertigineuse du nombre de fermes, passant de 2,3 millions en 1955 à environ 380 000 en 2020**⁴ quand la **surface agricole utilisée a baissé d'un peu plus de 10%**⁵.

La **taille moyenne des fermes a ainsi augmenté de 25 % entre 2010 et 2020**, renforçant la concentration foncière⁶.



© Dagmara Bojenko - SOL - Ferme De Sainte-Marthe, 2015

1 Hervieu & Purseigle, Sociologie des mondes agricoles (2013)

2 Ines Leraud & Pierre Van Hove. Champs de Bataille: l'histoire enfouie du remembrement (2025)

3 En témoigne par exemple le maintien, depuis les années 1990, d'une logique de répartition de la majorité des aides européennes proportionnellement à la taille des exploitations ou encore la signature de traités de libre échanges avec d'autres espaces économiques fragilisant chaque fois un peu plus les agriculteur·rices.

4 MASA, Agreste, Recensement agricole 2020 (2021)

5 Désigne l'ensemble des surfaces cultivables. Source : Chatellier, Vincent & Gaigné, Carl. Les logiques économiques de la spécialisation productive du territoire agricole français (2016).

6 Aubron, C., Lamine, C., & Rizzo, D. Les exploitations agricoles face aux transitions : diversification, recomposition, adaptation (2020); Agreste, Recensement agricole 2020 (2021).

Celle-ci :

- **limite la diversité des productions agricoles,**
- **favorise la spécialisation territoriale** (monocultures céréalières, élevages industriels hors-sol),
- **réduit la diversité et la disponibilité locale des aliments**
- **alimente la spéculation foncière sur les terres agricoles,** au détriment des projets d'installation agricole.

D'une mécanisation nécessaire au triomphe du "robotique-numérique-génétique"

Si la mécanisation a historiquement permis des gains de productivité et une amélioration partielle des conditions de travail, elle sert aujourd'hui à **justifier la poursuite de l'agrandissement des fermes** et le maintien de modèles intensifs.

Les orientations actuelles prolongent cette logique en encourageant :

- la robotisation des activités ;
- le déploiement du numérique en agriculture ;
- le recours à des semences et espèces génétiquement modifiées
- l'usage soit disant "raisonné" d'intrants chimiques (agriculture de précision).⁷

L'industrialisation des systèmes agroalimentaires a pourtant des conséquences majeures aujourd'hui largement documentées.



Un système aux conséquences multiples à bout de souffle

Dépendance accrue aux marchés mondiaux

La France concentre sa production nationale sur des cultures tournées vers l'exportation, en particulier de céréales et de produits laitiers (Insee, 2023).

En même temps, l'accès à une alimentation diversifiée est devenue pour partie dépendante d'importations : près d'un fruit ou légume sur deux consommé est importé dont une grande partie est composée de variétés produites sur le territoire français⁸.

⁷ Info.gouv.fr, La troisième révolution agricole avec les Robots (2022). Pour plus de détails sur les opportunités et conséquences potentielles de ces orientations, voir les travaux du Shift Project : "Quelles technologies pour une agriculture bas carbone, résiliente et prospère?"

⁸ FranceAgriMer, Les chiffres-clés de la filière Fruits & Légumes frais et transformés en 2023 (2025)

Précarisation du métier et course à l'endettement

Les agricultrices et agriculteurs français font face à une concurrence mondiale avec notamment des pays aux normes de production souvent moins exigeantes. À cela s'ajoutent les fluctuations des marchés mondiaux qui pèsent directement sur leur rémunération, le tout s'inscrivant dans un système qui soutient massivement la productivité.

Dans le même temps, la promotion de systèmes fortement capitalistiques et technologiques favorise l'endettement des paysan·nes, à un niveau souvent impossible à compenser par les rendements

supplémentaires engendrés. Leurs revenus s'en retrouvent encore plus limités, tout autant que la transmissibilité de leurs fermes.

Les crises récentes l'ont montré, la situation économique des agriculteurs et agricultrices est largement dégradée. **En une décennie, les revenus moyens des agriculteur·rice ont baissé jusqu'à 25% en une décennie entre 2010 et 2020⁹**, un allongement du temps de travail et une santé mentale fragilisées avec un taux de suicide 30% plus élevé que la moyenne nationale tous secteurs confondus¹⁰.

↑ Pour aller plus loin : "L'injuste prix de notre alimentation : quels coûts pour la société et la planète ?" publiée en septembre 2024 avec le Secours Catholique, Réseau CIVAM, Solidarité Paysans et la Fédération Française des Diabétiques



Impacts environnementaux

Qualité de l'eau, des sols et de l'air ; réduction de la biodiversité végétale et animale ; augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

↑ Pour aller plus loin : Le Rapport "Accélérer la transition climatique avec un système alimentaire bas carbone, résilient et juste" publié en 2024 par le Haut Conseil pour le Climat

Qualité sanitaire des produits

Exposition des consommateur·rices à des résidus toxiques et des substances identifiées comme perturbateurs endocriniens dans leur l'alimentation, présentant des risques accrus de certaines pathologies comme les cancers, ou responsables de maladies neurodégénératives et de troubles hormonaux.

↑ Pour aller plus loin : Le rapport "Résidus de Pesticides dans l'alimentation non bio consommée en France", 2025 du Génération Futures

Nutrition

Appauvrissement des sols en nutriments essentiels, diminution des teneurs en vitamines, minéraux et antioxydants dans les produits alimentaires.

↑ Pour aller plus loin : l'étude "Comment concilier nutrition et climat ?" publié en 2024 par le Réseau Action Climat et la Société Française de Nutrition

Résilience et savoir-faire paysans

Plus largement, **l'industrialisation de l'agriculture limite drastiquement l'autonomie des paysans¹¹** et fragilise la résilience des systèmes agricoles face aux perturbations climatiques et économiques croissantes¹². Elle favorise également la disparition des savoirs et savoir-faire paysans pourtant essentiels dans une logique de développement des systèmes agricoles respectueux du vivant et ancrés dans les territoires.

↑ Pour aller plus loin : Le Rapport "Résilience de l'agroécologie face aux crises économiques et climatiques" publié par le Réseau Action Climat et le CIVAM en 2023 et Notre article "L'importance des savoirs paysans pour la transition agroécologique"

9 Chatellier, Vincent. (2024). Le revenu agricole des agriculteurs et des éleveurs en France : une forte variabilité interannuelle (2010-2022) et de grandes disparités. INRAE Productions Animales. 8281.

10 MSA, Rapport Charges et Produits MSA 2024

11 Ploeg, J. D. (2014). Les paysans du XXIe siècle : Mouvements de repaysanisation dans l'Europe d'aujourd'hui (1re éd.). ECLM.

12 Altieri, M. A., & Nicholls, C. I. (2020). Agroecology and the reconstruction of a post-COVID-19 agriculture. The Journal of Peasant Studies, 47(5), 881-898.

Les paysan·nes : Moteur·rices de la transition, garant·es de notre alimentation

©Dagmara Bojenko ; SOL - Ferme De Sainte Marthe, 2015

Face aux limites du modèle agricole industriel et productiviste, l'installation de nombreux paysans et paysannes est indispensable.

Moins de paysan·nes, c'est une homogénéisation des cultures, une dépendance accrue aux importations, une standardisation des produits et, de fait, une fragilisation profonde du système alimentaire, et donc de la souveraineté alimentaire du pays.

A l'inverse, une diversité de fermes permet de

diversifier les productions, de prendre soin de la terre, de transmettre des savoir-faire locaux et d'adapter l'agriculture aux spécificités de chaque territoire. Cela permet de dynamiser les campagnes, de créer de l'emploi et de renforcer notre résilience face aux crises climatiques, économiques ou sanitaires à venir. **Sans cette diversité, c'est toute notre capacité à produire une alimentation saine et accessible qui est menacée.**

Une ferme génère
4 à 5 emplois indirects¹³

« À mon sens, plus la ferme est grande, plus il devient difficile d'agir sur tous les leviers .
L'agriculture paysanne, en revanche, permet de mettre en place une vraie logique circulaire. Sur notre ferme, nous avons trois élevages différents : le principal, l'élevage caprin, l'élevage porcin qui est arrivé en complément pour valoriser le petit-lait, et l'élevage bovin pour valoriser ce que les chèvres ne consomment pas. Tout cela reste faisable, à taille humaine, et respectueux des animaux comme de l'environnement. »

— Romain, éleveur dans le Gers, paysan-tuteur du compagnonnage paysan.

Une nouvelle génération d'agriculteurs et agricultrices à soutenir

La création d'une ferme ou sa transmission sont des moments cruciaux pour déterminer l'orientation des pratiques ayant vocation à y être développées. Alors qu'un quart des fermes pourraient être transmises

d'ici 2030, il est indispensable de garantir que chaque transmission puisse être anticipée, envisagée et accompagnée.

Elle constitue une étape majeure pour assurer

¹³ JA. Installation et transmission : des chefs d'entreprise formés, professionnels et accompagnés pour une agriculture renouvelée. (2020)

la pérennité du tissu agricole, et un moment clé pour questionner, approfondir et/ou réorienter les pratiques en faveur de systèmes agroécologiques, notamment biologiques. Face aux contraintes liées au développement de l'activité agricole et aux coûts que cela peut engendrer, les reprises d'activités passent

de plus en plus par des processus de restructuration des activités : changement ou diversification des ateliers, transformation des techniques de production, développement de projets collectifs sur une ferme autrefois portée par un·e seul·e paysan·ne, ou encore transition vers l'agriculture biologique...

30 à 50% des candidat·es à l'installation¹⁴ envisagent de développer des projets agroécologiques, notamment en agriculture biologique.

Plus généralement, les mécanismes de soutien et d'accompagnement au développement de projets agricoles (par création ou reprise d'activités) ont un fort pouvoir d'orientation quant au type de pratiques

développées. **Il est donc indispensable que les politiques publiques de soutien à l'installation soient définies de manière à ce que le futur de l'agriculture réponde aux objectifs de transition écologique.**

De la ferme familiale aux nouvelles vocations : des profils d'agriculteur·rices en évolution

Le renouvellement des agriculteur·rices est traditionnellement fondé sur la transmission intra-familiale des fermes, majoritairement de père en fils.

Cependant, depuis quelques décennies et de façon croissante, le secteur attire des personnes qui ne s'étaient pas destinées à une carrière dans le monde agricole :

- **60 % des personnes envisageant de développer une activité agricole (environ 21 000 par an) sont "non-issues du milieu agricole" (NIMA)¹⁵.**
- **Entre 2010 et 2020, entre 30 et 40% des installations étaient réalisées hors cadre familial¹⁶.**
- **Si les femmes représentent encore moins de 30 % des chef·fes d'exploitation, leur part progresse, en particulier dans les projets en agriculture biologique et paysanne¹⁷.**

Cette transformation dans les profils de porteurs et porteuses de projet s'accompagne d'un renouveau dans les motivations à s'insérer dans le métier, les pratiques développées et l'organisation du travail. Cependant, tout projet d'installation ne se transforme pas en installation réussie :

Pour 21 000 porteur·ses de projet recensés en moyenne chaque année¹⁸, on dénombre en moyenne 13 000 installations effectives¹⁹.

14 FNAB, Élections professionnelles agricoles : note et grille d'analyse de la position des syndicats sur la bio (2025) ; Banque des territoires, Installation en bio : les régions où l'herbe est plus verte (2022)

15 D'après une étude réalisée en 2017 par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture. Source : CESE, Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! (2021)

16 Ces nouvelles dynamiques restent difficiles à caractériser : non-issus du milieu agricole, reconversions professionnelles, personnes plus âgées, issus du milieu agricole faisant le choix d'une installation en dehors de la ferme familiale... Source: Gazo, C., Lecole, P., Magnan, A., NGuyen, G., Purseigle, F. (2025). De "nouveaux" types d'actifs agricoles, pour quels projets entrepreneuriaux et quelles formes d'organisation productive ? Rapport de recherche - projet Agridinamo. INP-ENSAT, Toulouse.

17 FNAB, Femmes et agriculture biologique : Synthèse. (2018)

18 CESE, Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture ! (2021)

19 MASA, Agreste, Recensement agricole 2020 (2021)

Les installations hors-cadre familial semblent largement majoritaires dans les projets d'installation avortés²⁰. Si certain-es abandonnent leur projet après avoir réalisé que l'activité agricole ne leur convient pas, la plupart voient leur projet échouer par manque d'accès à un accompagnement adéquat ou en raison de l'impossibilité d'accéder au foncier ou à des financements.

L'installation agricole : un vrai parcours du combattant pour les nouveaux profils

L'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

- Soutien à l'émergence de projet, formation terrain et tutorat, test d'activité agricole suivi post-installation : des dispositifs essentiels, exclus du parcours officiel.
- Inadaptation des règles et modalités de financement de la formation professionnelle
- du Compagnonnage PaySous-financement global des activités d'accompagnement, notamment par les associations

➔ **Les dispositifs actuels ne reflètent pas la diversité des porteurs de projet.**

La formation pratique est cruciale pour assurer la pérennité des fermes, autant en amont qu'après l'installation. Pourtant, aucun cadre n'existe pour le déploiement des dispositifs type « compagnonnage paysan » qui permet aux futur-es paysan-nes de se tester sur le terrain et de favoriser leur insertion dans des réseaux professionnels dans les territoires.

Voir à ce sujet :

Présentation du Compagnonnage Paysan

44,7%
des nouveaux installés
ont bénéficié de la DJA
(MASA, 2024)

FINANCEMENT DES PROJETS

- Dotation Jeune Agriculteur uniquement pour les moins de 40 ans*
- Surfaces minimales de production excluant certains projets
- Complexité administrative désincitative
- Frilosité notable des banques à financer certains types de projets innovants ou perçus comme peu rentables

*Toutes les régions ne mettent pas en place la Dotation Nouvel Agriculteur créée pour les plus de 40 ans.

➔ **Les cadres de financement sont trop restrictifs et inadaptés à de nombreux projets.**

L'ACCÈS AU FONCIER

- Urbanisation et spéculation foncière favorisent une augmentation continue du prix des terres
- Un cadre de régulation foncière non-transparent et qui favorise les agrandissements plutôt que l'installation
- Un accaparement des terres par les acteurs industriels ou financiers

➔ **Un verrou structurel qui empêche des installations nombreuses**



LA TRANSMISSION DES FERMES

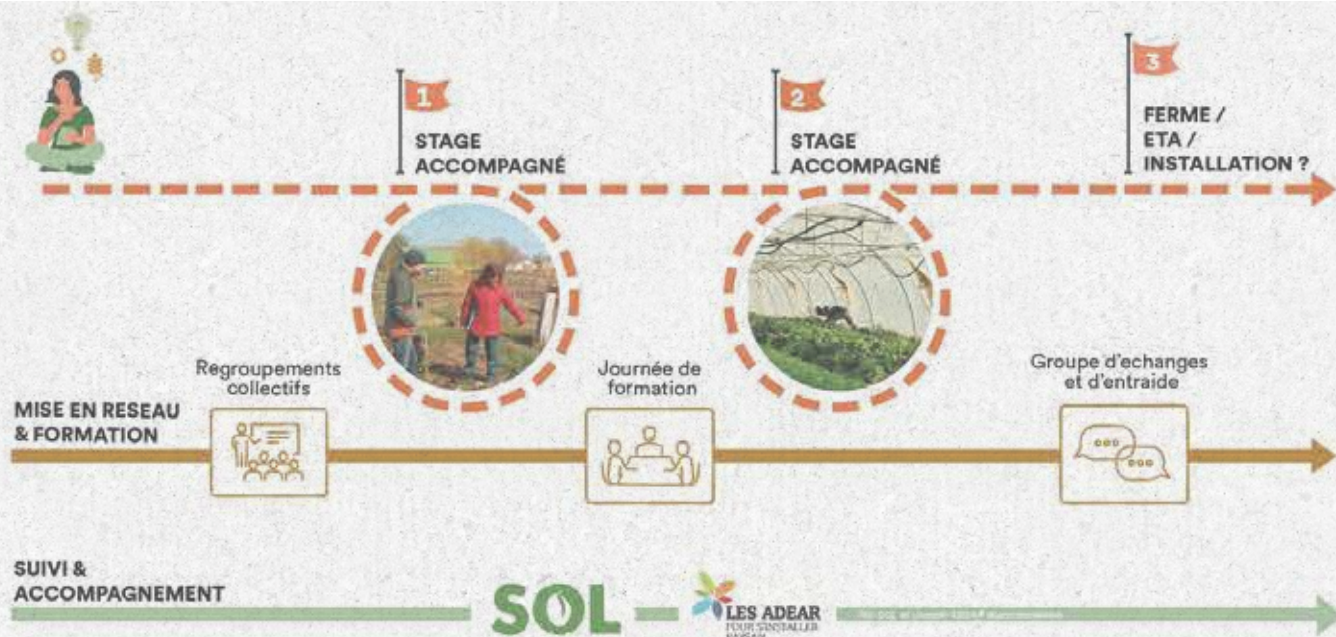
- Peu d'incitations à transmettre à des nouveaux paysan-nes
- Des acteurs locaux de régulation foncière qui manquent de moyens pour jouer leur rôle
- Un manque d'accompagnement à l'anticipation et la préparation des transmissions-reprises
- Un enjeu sur l'accès au logement paysan peu pris en compte

➔ **Favoriser le renouvellement des générations agricoles nécessite de faciliter la transmission des fermes !**

40 000
petites fermes
ont disparu en trois ans
dans le pays
(Terre de Liens, 2025)

²⁰ Gazo, C. (2023). Qui pour gouverner l'installation en agriculture ? Analyse compréhensive des transformations des mondes agricoles à l'aune de la multiplication des initiatives volontaires de soutien à l'installation. Thèse de doctorat, INP Toulouse / Université Toulouse Jean Jaurès.

NOTRE ACTION : SOL et l'accompagnement à la formation par la pratique et le tutorat



S'il ne représente qu'une étape vers l'installation, le compagnonnage proposé par SOL constitue un tremplin permettant aux personnes d'avancer vers la concrétisation de leur projet. Il complète l'offre de dispositifs d'accompagnement proposée sur les territoires où il est développé, notamment en Région Occitanie.

► [En savoir plus sur notre site](#)

88%

se déclarent mieux préparés grâce aux apports du compagnonnage paysan

44%

des compagnons sont installés ou en cours d'installation après le dispositif

↑ Voir le [rapport de capitalisation du Compagnonnage Paysan](#).

Le compagnonnage paysan : un dispositif qui soutient en particulier les femmes dans leur installation

L'expérience du compagnonnage paysan en témoigne : les formations pratiques et le tutorat sont particulièrement investis par les femmes. Multiplier les temps de terrain est décisif dans leur parcours d'installation : ils permettent de monter en compétences, de se projeter concrètement dans l'activité, d'affiner les choix d'organisation, mais aussi de renforcer la confiance et la légitimité dans un métier encore marqué par des normes masculines.

75%

des personnes accompagnées
sont des femmes

« En dehors de l'amélioration de compétences techniques (...), cela m'a permis de prendre des responsabilités, des initiatives (...), qui permettent une mise en confiance nécessaire pour se projeter sur une installation en tant que chef d'exploitation »,

— Anne-Laure, future paysanne et compagne en 2023 dans le Lot.



Recommandations

“Alors que la moitié des paysannes et paysans prendront leur retraite d’ici 2030, la transition agricole et alimentaire ne pourra aboutir si rien n’est concrètement mis en place pour assurer la relève. Sans paysannes et paysans, il n’y a plus d’agriculture. Pour SOL, faciliter le renouvellement des générations agricoles doit être au cœur de chaque décision relative à l’agriculture et l’alimentation.” — Clotilde Bato, co-déléguée générale de SOL.

— DÉPLOYER LA FORMATION PRATIQUE, PILIER DE L’ACCOMPAGNEMENT À L’INSTALLATION —

COMPLÉTER ET CLARIFIER LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE CONVENTIONNEMENT DES STAGES AGRICOLES

Les dispositifs intégrant accompagnement et formation par la pratique, et le tutorat comme le compagnonnage paysan déployé par SOL jouent un rôle décisif dans l’accès au métier. Ils sont essentiels pour les personnes non-issues du milieu agricole et plus particulièrement les femmes. Malgré leur efficacité reconnue, leur déploiement et leur pérennisation sont limités en raison d’une réglementation imprécise :

- formats de conventionnement des stages en dehors des cursus traditionnels de formation,
- responsabilités des parties,
- reconnaissance du suivi des dispositifs au titre de la formation professionnelle.

Cette situation est insécurisante pour les structures et paysan·nes engagé·es dans ces démarches d’accompagnement, ce qui **limite leur capacité à proposer ces dispositifs aux futur·es paysan·nes**.

Il est donc indispensable que **l’Etat précise et complète le cadre réglementaire de conventionnement des stages en exploitations agricoles** et les conditions d’accès aux stages en exploitation agricole.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE “CHÈQUES FORMATION-PRATIQUE”

L’accès au métier agricole pour les nouveaux profils de paysan·nes repose de manière déterminante sur la formation par la pratique et le tutorat personnalisé. Cela n’est aujourd’hui pas pris en compte dans les politiques publiques. Il est donc **indispensable de créer un cadre favorable au déploiement et à la valorisation des dispositifs de formation pratique et de tutorat** dès l’émergence de projet et jusqu’au post-installation.

Le déploiement d’un **dispositif de “chèque formation pratique” utilisable auprès d’une large offre de formation/structures labellisées permettra** à chaque porteur de projet de cumuler au maximum 6 mois de “compagnonnage” (via un ou plusieurs dispositifs) entre le moment où il est accueilli au Point Accueil Départemental Unique (PADU) et le moment où il s’installe effectivement.

« Pour moi, la formation pratique sur le terrain est primordiale. Mon BPREA m'a apporté des bases administratives mais pour bien m'installer, j'avais besoin d'expérience concrète, qui n'était pas prévue dans ma formation initiale. J'ai donc décidé de faire des stages grâce à des structures associatives pour me sentir prêt à me lancer sans prendre de gros risques. » — Benjamin, maraîcher au sein d'une ferme collective dans le Gers, paysan-tuteur du Compagnonnage paysan.

FINANCER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE FORMATION PRATIQUE À HAUTEUR DE 5 MILLIONS D'EUROS PAR AN

L'accessibilité financière des dispositifs de tutorat et de formation pratique pour les porteur·ses de projet est déterminante. Ces financements doivent permettre de financer :

- L'accompagnement individuel par la structure encadrante du compagnonnage
- Le temps consacré à l'accompagnement du porteur de projet sur le développement de son projet par l'agriculteur-tuteur
- L'indemnisation du stagiaire

Cette proposition répond à une préconisation de la Commission Européenne dans sa stratégie pour le renouvellement des générations agricoles publiée en octobre 2025. Ce système pourrait être mis en place dans chaque région ou au niveau national. Son financement serait assuré par l'Etat et/ou via des mécanismes de financement régionaux ou européens.

«En agriculture, c'est bien d'avoir de la base théorique mais c'est la pratique qui fait la différence. Il y a une réelle progression entre ce que je fais aujourd'hui et il y a 5 ans»
— Adeline, élèveuse au sein d'une ferme collective dans le Lot, paysanne-tutrice du Compagnonnage paysan.

———— ACCOMPAGNER TOUS LES FUTUR·ES PAYSAN·NES, DANS LEUR DIVERSITÉ ————

PROPOSER ET FINANCER UN PARCOURS À L'INSTALLATION ADAPTÉ À LA DIVERSITÉ DES FUTUR·ES PAYSAN·NES.

Les trajectoires d'installation agricole sont aujourd'hui profondément diversifiées en termes de profils, de projets, de besoins et de conditions d'entrée dans le métier. **Une offre unique telle qu'elle existe actuellement ne peut répondre efficacement à cette diversité.**

Face à cela, il est nécessaire de **déployer un parcours à l'installation pluraliste, lisible et accessible, fondé sur les besoins réels des futur·es paysan·nes**. Cela implique de :

1. Clarifier, renforcer et compléter l'organisation de France Service Agriculture (FSA) afin d'en faire un véritable levier d'orientation vers l'ensemble des dispositifs de formation et d'accompagnement existants ;
2. Intégrer pleinement la diversité des modalités d'accompagnement individuel et collectif, tout au long du parcours d'installation
3. Faciliter l'accès à la formation pratique (voir ci-dessus) en complément des formations théoriques, et déployer le test d'activité agricole, comme outil d'expérimentation, de sécurisation des parcours et de réduction des risques liés à l'installation.

Cette ambition ne pourra pas se concrétiser sans un engagement financier à la hauteur des besoins : le champ de l'accompagnement à l'installation et à la transmission doit faire l'objet d'une réforme majeure des mécanismes de financement, l'augmentation conséquente des moyens alloués, et une répartition équitable de ces moyens entre tous les acteurs d'accompagnement.

Pour plus d'informations, suivre la mobilisation de la coalition Installons des paysans dans laquelle SOL s'implique activement : voir [notre document de positionnement](#) (2023).

Passerelles paysannes : une diversité d'accompagnements à l'installation paysanne, pour s'adapter à chaque projet

En 2022, la première plateforme d'information (gratuite) sur les parcours à l'installation a été lancée à l'initiative de SOL : Passerelles paysannes. Celle-ci s'adresse à tous les porteurs de projet, pour faciliter l'accès à l'information sur les parcours à l'installation.

Elle rassemble en un unique espace l'ensemble des informations nécessaires pour comprendre l'offre de formation existante sur le territoire, les acteurs qui interviennent selon chaque besoin, et les démarches à effectuer. Elle comprend notamment cartographie de +300 acteurs de l'accompagnement à l'installation qui interviennent en complémentarité des chambres d'agriculture, sur le territoire métropolitain et les outre-mer.



FACILITER L'ACCÈS AUX RESSOURCES PRODUCTIVES POUR LES NOUVEAUX PAYSAN·NES : FONCIER, FINANCEMENTS

L'accès aux ressources productives constitue l'un des **principaux verrous à l'installation agricole**, en particulier pour les nouveaux profils de paysan·nes. Dans ce contexte :

- Il est urgent de garantir que les terres agricoles qui se libèrent soient en priorité dédiées à l'installation. Cela implique une révision des **politiques foncières** (SDREA notamment) et un **cadre plus incitatif à la transmission et à la restructuration** des fermes.
- Les opérateurs de financement - notamment les **banques** - **doivent être mieux sensibilisés et encouragés à soutenir les projets des nouveaux profils** d'agriculteur·rices.

« Aujourd'hui pour s'installer, il faut un capital d'entrée colossal pour acheter une ferme et partir de zéro. Il faut avoir des reins solides et accepter de traverser une période difficile de dix à quinze ans. Ce n'est pas à la portée de tout le monde. »

— Stephen, futur paysan et stagiaire du Compagnonnage paysan en 2025 dans le Gers.

↑ Pour plus d'informations, voir les travaux de [Terre de Liens](#).

RÉFORMER LES CRITÈRES D'ACCÈS AUX AIDES À L'INSTALLATION, POUR LES OUVRIR À LA DIVERSITÉ DES PROFILS.

Une réforme en profondeur est nécessaire afin de garantir un **accès équitable aux aides à l'installation**, notamment dans le cadre de la **Politique agricole commune (PAC)**. Cela implique notamment de :

- **Élargir l'accès aux aides à l'installation**, notamment la **“Dotation Jeune Agriculteur”** et les **modulations des aides à l'actif** pour tous les nouveaux et nouvelles installé-es, y compris de **plus de 40 ans**.
- Prendre en compte les freins spécifiques liés à l'installation des **femmes et des personnes non-issu-es du milieu agricole** via des modulations spécifiques favorisant le succès de leur installation.

↑ Pour plus d'informations, voir les travaux de la [FADEAR](#) et du [Réseau CIVAM](#).

DES POLITIQUES AGRICOLES VOLONTARISTES QUI ASSURENT L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER ET LA TRANSITION AGRICOLE

Outre les enjeux d'accompagnement à l'installation, il est indispensable d'intégrer dans les réflexions et décisions de politiques publiques agricoles le soutien à l'attractivité des métiers pour le renouvellement des générations agricoles et la transition agroécologique comme priorités.

Les orientations agricoles favorables à transition ont un impact sur l'attractivité du métier alors que 30 à 50% des candidat-es à l'installation²¹ envisagent de développer des projets agroécologiques, notamment en agriculture biologique.

PRIORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS EN AGROÉCOLOGIE PAYSANNE, NOTAMMENT EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1/ Intégrer l'agroécologie, l'agriculture biologique, la gestion collective et l'ancrage territorial dans les cursus

Pour faciliter le développement de ces approches et pratiques par les futurs agriculteurs et agricultrices, il est indispensable de faire évoluer les parcours de formation agricole. Cela implique de :

- **Revaloriser la place de la formation pratique et du tutorat dans les cursus de formation et d'apprentissage** en faisant mieux le lien avec les dispositifs complémentaires de compagnonnage paysan
- **Réviser des référentiels et programmes de formations diplômantes pour inscrire de manière structurante dans les cursus de formation** les principes et pratiques de l'agroécologie paysanne. A ce jour, bien que le plan Ecophyto et la Stratégie nationale de transition agroécologique (SNTA) préconisent le déploiement des formations adaptées, ces formations ne sont pas toujours accessibles ou de qualité homogène sur tout le territoire.



©Dagmara Bojenko ; SOL - Ferme De Sainte Marthe, 2015

²¹ FNAB, Élections professionnelles agricoles : note et grille d'analyse de la position des syndicats sur la bio (2025) ; Banque des territoires, Installation en bio : les régions où l'herbe est plus verte (2022)

L'exemple des UCARE Semences

Les acteurs associatifs, notamment le réseau Semences Paysannes ou la Maison des Semences Paysannes Maralpines, ont développé des UCARE "Semences paysannes", intégrées à certains cursus de formation (notamment BPREA) à Antibes (06) et à Sainte-Affrique (12). Ces modules certifiants permettent aux futur-es paysan-nes d'acquérir des compétences concrètes en sélection, production et gestion collective des semences, en cohérence avec les principes de l'agroécologie paysanne et de l'agriculture biologique.

La généralisation de ces UCARE Semences à l'échelle nationale constitue un levier structurant pour faire de l'enseignement agricole un véritable moteur de la transition agroécologique, conformément aux objectifs du plan Ecophyto et de la Stratégie nationale de transition agroécologique.

↑ Pour plus d'informations, voir les travaux de la FNAB et du SNETAP.

2/ Réformer les mécanismes de soutien à l'installation et à l'activité pour accélérer la transition agroécologique

Les dispositifs de soutien à l'installation et à l'activité agricole doivent être pleinement mobilisés comme **leviers d'orientation des systèmes de production**. À ce jour, ils demeurent largement structurés autour de logiques de surfaces et de volumes, sans incitation suffisante à l'adoption de pratiques favorables à la transition agroécologique et à l'agriculture biologique.

Cela implique de prioriser et déployer des aides ciblées pour les pratiques favorables à l'environnement, la biodiversité, le respect des besoins des animaux et la diversification des productions.

Pour une analyse détaillée et des propositions opérationnelles de réforme de la **Politique agricole commune (PAC)** en cohérence avec ces objectifs, se référer aux travaux et à la mobilisation du Collectif Nourrir, au sein duquel SOL est activement engagé.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS EN AGRICULTURE

1/ Sensibiliser aux métiers de l'agriculture pour susciter des vocations agricoles dès le plus jeune âge.

Cela implique notamment de :

- **Sensibiliser et former les conseiller-es d'orientation sur le métier de paysan-ne** : débouchés, parcours de formation, opportunité pour les élèves souhaitant s'engager dans un métier concret et plein de sens, notamment dans un contexte de transition écologique.
- **Déployer les ateliers de sensibilisation sur l'agriculture et l'alimentation dans les programmes scolaires** (de l'école maternelle au lycée) en s'inspirant par exemple du dispositif "Tandems Solidaires" déployé par Occitanie Coopération (RRMA de la Région Occitanie) sur les enjeux de solidarité internationale.



Sensibiliser aux pratiques agricoles et alimentaires : l'expérience de SOL

Chaque année, SOL anime des ateliers pédagogiques dans des établissements scolaires pour sensibiliser les jeunes aux impacts de nos modes d'alimentation et d'agriculture ainsi qu'aux leviers de transformation face aux enjeux actuels. Ces ateliers sont aussi l'occasion de faire découvrir la diversité des métiers de l'agriculture et d'ainsi contribuer à faire germer des vocations agricoles auprès d'élèves peu au fait des opportunités offertes par le secteur.

Une enseignante témoigne : "Participer à des séances qui peuvent bousculer les représentations de mes étudiants, observer leur réflexion et les accompagner pour développer leur esprit critique. Leur ouverture est pour moi un des fondements de mon rôle d'enseignante. C'est très motivant !"

↑ Pour en savoir plus, visiter [notre site internet](#).



2/ Améliorer les conditions d'exercice du métier et les revenus des paysan·nes.

La réalité des conditions de travail des paysan·nes a des conséquences directes sur l'attractivité du métier d'agriculteur : comment se projeter dans une activité à la fois pénible et peu rémunératrice ?

Face à cela, il est urgent de :

- Mettre en œuvre un grand plan national de revalorisation du métier paysan, articulant amélioration des conditions de travail, sécurisation des revenus et attractivité du métier.
- Mettre en place un système de régulations des prix et des marchés pour des revenus agricoles stables
- Garantir le développement de politiques publiques favorisant la demande pour une alimentation saine, produite localement, notamment via la commande publique et le déploiement de la sécurité sociale de l'alimentation

↑ Pour plus d'informations, voir les travaux de [Solidarité Paysans](#) et de la [Confédération paysanne](#).

Ces engagements concrets sont essentiels pour mieux reconnaître le rôle des paysans et paysannes dans notre société. Ce sont celles et ceux qui nous nourrissent, entretiennent les paysages, préservent la biodiversité et les écosystèmes, et constituent un pilier du tissu social rural.

SOL est une association qui agit depuis plus de 40 ans pour défendre et faire vivre l'agroécologie paysanne, en France et à l'international.

Nos actions s'étendent aujourd'hui sur trois zones géographiques : France, Inde et Afrique de l'Ouest et se structurent autour de quatre leviers :

- la construction et le soutien de projets développés avec des organisations locales ;
- la mise en relation d'acteurs et actrices du local à l'international ;
- la sensibilisation citoyenne à travers des outils pédagogiques et éducatifs, des festivals et des rencontres ;
- le dialogue avec les pouvoirs publics en lien avec les collectifs dont l'association est membre.



Pour échanger sur ce document, contacter Salomé Le Bourligu,
Responsable du plaidoyer installation et renouvellement
des générations agricoles chez SOL
Contact : salome.lebourligu@sol-asso.fr

Rédaction : **Salomé Le Bourligu, Claire Plouy, Clotilde Bato**
Mise en page : Guillaume Buleté.

www.sol-asso.fr

